

**Tableau d'Avancement de l'année 2023  
au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe**

Le Maire de Pornichet,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment, son article 79-1 et son article 80,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération du 25 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,

Vu les Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Pornichet fixées par délibération du 14 avril 2021 après avis du Comité Technique,

Vu la liste des agents promouvables établie en date du 17.03.2023 relative à 5 agents promouvables, dont 5 femmes (100%) ,

**ARRETE**

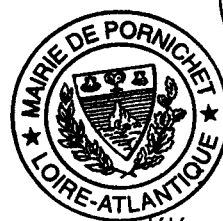
**Article 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2023, les fonctionnaires suivants :

1. GOUEZ Nathalie
2. MAUJEAN Sarah

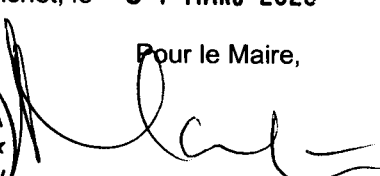
Soit, 2 femmes (100%).

**Article 2 :** Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaire(s) concerné(s).

Fait à Pornichet, le **31 MARS 2023**



Pour le Maire,

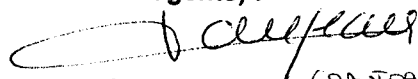
  
Frédérique MARTIN  
Première Adjointe,  
déléguée à la communication et  
aux ressources humaines

Le Maire


. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le : **31-03-2023**  
(signature du ou des agents) :

  
(MAUJEAN)

**31/03/2023**

  
(GOUEZ)